

#### Pôle développement local - transition énergétique Service habitat

place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél, 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28

#### GUICHET CŒUR DE SAVOIE - OPAH 2022-27

Aides à l'amélioration de l'habitat privé Modalités de participation des communes volontaires

## Pourquoi et comment et adhérer au Guichet CŒUR DE SAVOIE ?

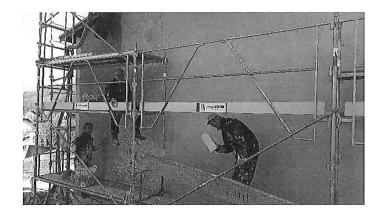
#### 1. Pourquoi adhérer

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé.

Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention, l'instruction étant réalisée par le service « j'éco rénove » de la Communauté de communes.

Les différentes modalités d'aides sont décrites dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires » auquel il convient de se référer.

Afin de faciliter la prise de décision, un tableau récapitulant les aides à la rénovation énergétique notifiées par Commune en 2021, pour les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires (éligibles aux aides 2022) est accessible en annexe 1. Il donne une idée des volumes d'aides accordées par la Communauté de Communes annuellement et par commune.



#### 2. Comment adhérer?

- Définir les conditions de participation de votre commune :
- ⇒ 3 « bouquets » (A, B, C) de participation sont proposées, cumulables entre eux
- A- Projets éligibles aux aides de l'ANAH (ménages modestes et très modestes uniquement + conditions particulières par exemple 35% de gain énergétique pour les projets de rénovation énergétique -) :

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCDS	Périmètre
#1 Rénovation énergétique Propriétaires occupants dont petites copropriétés (de 2 à 5 logts)	Selon référentiel « J'éco rénove » par poste de travaux : isolation des parois opaques (+ bonus biosourcé) et vitrées, chaudières bois automatiques et appareil indépendant au bois, chauffage et eau chaude solaire, bonus rénovation globale	41 communes
#2 Rénovation énergétique Copropriétés de 6 logements ou +	Dossiers MPR Copro : Forfait par logement de 1000 à 1400 € selon ressources	41 communes
#3 Travaux pour l'autonomie Propriétaires occupants	En % du montant HT des travaux financés ANAH (plafond 20 000 €) : Très modestes : 10 % - Modestes : 8 %	41 communes
#4 Logement dégradé ou insalubre Propriétaires occupants	En % du montant HT des travaux financés ANAH (plafond 50 000 €) : Très modestes : 10 % - Modestes : 8 %	41 communes
#5 Rénovation énergétique, logement dégradé ou insalubre, transformation d'usage Propriétaires bailleurs (logement conventionné)	En % du montant HT des travaux financés ANAH : 7 %	41 communes

- Ces 5 items sont inséparables, ils ne peuvent pas être choisis isolément. Si votre commune souhaite soutenir ces projets, il convient de définir un seul montant d'aide pour l'ensemble des items ci-dessus <u>égal soit à 25%</u>, <u>soit à 50% de l'aide intercommunale</u>.
- B- Projets non éligibles aux aides de l'Anah « Rénovation énergétique », Ces aides correspondent approximativement à celles proposées par le Département dans le cadre de son Guichet unique (programme TESS).

Pour cet item, les communes adhérentes au Guichet unique départemental doivent choisir de participer à l'un ou à l'autre des guichets proposés (risque de double paiement).

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCDS	Périmètre
#1 #2 Rénovation énergétique :	Selon référentiel « J'éco Rénove » par	
Référentiel « J'éco rénove »	poste de travaux : isolation des parois	41 communes
<ul> <li>Propriétaires occupants dont petites copropriétés (de 2 à 5 logements)</li> <li>Copropriétés de 6 logements ou + (hors MPR Copro)</li> </ul>	opaques (+ bonus biosourcé sauf copro) et vitrées, chaudières bois automatiques et appareil indépendant au bois, chauffage et eau chaude solaire, bonus rénovation globale (sauf copropriétés)	

⇒ Si votre commune souhaite soutenir ces projets, il convient de définir un montant <u>égal soit à</u> 25%, soit à 50% de l'aide intercommunale pour ce type d'aide.

#### C- Projets complémentaires (#6 à #10)

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCDS	Périmètre
#6 Prime pour le ravalement des façades	15 € /m² de façade. Max 750€ par logt	4 communes centres : Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette (périmètre à définir par la commune)
#7 Prime à la création de stationnement, d'espace extérieur (balcons, terrasses) ou de projet d'intérêt public  #8 Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (PO et PB)	Prime stationnement et espaces extérieurs : 20% du montant HT des travaux.  Max 1000€ par création  500€ par pièce. Max 1500€ par logement  Aide CCCS conditionnée à la participation de la commune	41 communes 41 communes
#9 Prime à la fusion de logements	1000 € par logt final Aide CCCS conditionnée à la participation de la commune	41 communes : bourgs centres (périmètre à définir par la commune)
#10 Fonds d'aide aux travaux liés à la maitrise de l'énergie (programme précarité énergétique)	60% de la dépense éligible. Max : 800€ par logement	41 communes

- → Il est proposé que votre commune participe à <u>chacune de ces aides isolément</u> :
  - o pour un montant de 5, 10 ou 15€/m² pour les aides aux façades (4 communes centre) (#6)
  - o pour un montant égal à 50% de l'aide intercommunale pour les autres aides (#7 à #10)

1		
	Envoyé en préfecture le 12/12/2022	
	Reçu en préfecture le 12/12/2022	Rerger
	Publié le	Levrault
	ID: 073-217302405-20221206-2022	DEL041-DE

### > Remplir le tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune de :				
Périmètre éligible	Aide	Participation	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)	
	Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	□ Oui □ Non	□ 25% □ 50%	
	Projets rénovation énergétique hors Anah	□ Oui □ Non	□ 25% □ 50%	
41 communes	Prime à la création d'espace extérieur, de stationnement, ou de projet d'intérêt public	□ Oui □ Non	□ 50 %	
	Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (PO et PB)	□ Oui □ Non	□ 50 %	
	Fonds d'aide aux travaux liés à la maitrise de l'énergie (programme précarité énergétique)	□ Oui □ Non	□ 50 %	
Bourgs centres volontaires	Prime à la fusion de logements	□ Oui □ Non	☐ 50 % Fournir un plan du périmètre concerné*	
4 communes centres : Montmélian, Porte de Savoie, Saint- Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette	Prime pour le ravalement des façades	□ Oui □ Non □ Non concerné	□ 5€/m² □ 10€/m² □ 15€/m² Fournir un plan du périmètre concerné*	

#### Délibérer : voir modèle en annexe 3

L'OPAH devrait être mise en place courant octobre (recrutement opérateur en cours). Votre commune, si elle est volontaire, est invitée à délibérer pour acter son niveau d'engagement, de préférence, avant la fin d'année 2022.

<sup>(\*) &</sup>lt;u>Nota</u>: Pour les 4 communes centres (Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette), les périmètres « ravalement de façade » et « fusion de logements » seront identiques.



3. Circuit de la demande d'aide et transmission de documents entre CCCS et communes

Après information et accompagnement du porteur de projet par les services compétents (selon la typologie du projet : opérateur OPAH, CCCS ou Asder) et élaboration du projet par le bénéficiaire :

- → 1 Bénéficiaire : imprimé à remplir + pièces justificatives à déposer auprès de la CCCS
- → 2 Examen de la conformité du dossier par les services de la CCCS et passage en commission des aides CCCS
- → 3 Notification des aides (intercommunales <u>et</u> communales) par la CCCS au bénéficiaire + <u>copie à la commune concernée</u> (Annexe 2)
- → 4 Réalisation des travaux par le bénéficiaire
- → 5 Transmission des factures acquittées à la CCCS qui en vérifie la conformité au projet
- → 6 Décision de la CCCS + <u>information à la Commune concernée avec RIB du porteur de</u> projet (annexe 3) pour paiement de l'aide communale
- → 7 Mandatement de l'aide intercommunale par la CCCS
- → 8 Mandatement de l'aide communale par la Commune

#### 4. RGPD:

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est pris en compte : le dossier de demande de subvention proposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie intègre l'accord du demandeur pour l'utilisation de ses données personnelles par la Commune de Communes et la Commune.

#### 5. Information du public :

La Communauté de communes communique via son site Internet et potentiellement celui de l'opérateur OPAH, par courriel ou par téléphone sur le dispositif de soutien financier mis en place. La Commune informe ses administrés sur le principe du Guichet Cœur de Savoie et/ou les oriente directement vers la page dédiée du site Internet de la Communauté de communes afin de réaliser leur demande de subvention.



### **Annexes**

Annexe 1 : Bilan des aides intercommunales notifiées en 2021 par commune

		ées en 2021 par commune rès modestes à intermédiaires-	
Liste des communes	Montant Notifié	Liste des communes	Montant
Total dossiers Apremont	2	Total dossiers Le Bourget en huile	0
Total des aides notifiées Apremont	800 €	Total des aides notifiées Le Bourget en huile	0€
Montant moyen des aides notifiées	400 €	Montant moyen des aides notifiées	0€
otal dossiers Arbin	2	Total dossiers Le Pontet	1
otal des aides notifiées Arbin	2 000 €	Total des aides notifiées Le Pontet	800
Nontant moyen des aides notifiées	1 000 €	Montant moyen des aides notifiées	800
otal dossiers Arvillard	3	Total dossiers Le Verneil	0
otal des aides notifiées Arvillard	3 088 €	Total des aides notifiées Le Verneil	0 €
Montant moyen des aides notifiées	1 029 €	Montant moyen des aides notifiées	0 €
otal dossiers Betton Bettonet	1	Total dossiers Les Mollettes	4
otal des aides notifiées Betton Bettonet	400 €	Total des aides notifiées Les Mollettes	178
Nontant moyen des aides notifiées	400 €	Montant moyen des aides notifiées	446
otal dossiers Bourgneuf	0	Total dossiers Montendry	0
otal des aides notifiées Bourgneuf	0€	Total des aides notifiées Montendry	0 €
Nontant moyen des aides notifiées	0€	Montant moyen des aides notifiées	0 €
otal dossiers Chamousset	2	Total dossiers Montmélian	7
otal des aides notifiées Chamousset	2 400 €	Total des aides notifiées Montmélian	10 40
Nontant moyen des aides notifiées	1 200 €	Montant moyen des aides notifiées	1 48
otal dossiers Chamoux sur Gelon	5	Total dossiers Myans	6
otal des aides notifiées Chamoux sur Gelon	3 938 €	Total des aides notifiées Myans	5 870
Nontant moyen des aides notifiées	788 €	Montant moyen des aides notifiées	978
otal dossiers Champlaurent	0	Total dossiers Planaise	3
otal des aides notifiées Champlaurent	0€	Total des aides notifiées Planaise	2 400
Montant moyen des aides notifiées	0€	Montant moyen des aides notifiées	800
otal dossiers Châteauneuf	5	Total dossiers Porte de Savoie	18
otal des aides notifiées Châteauneuf	4 860 €	Total des aides notifiées Porte de Savoie	15 02
Montant moven des aides notifiées	972 €	Montant moyen des aides notifiées	834
otal dossiers Chignin	6	Total dossiers Presle	3
otal des aides notifiées Chignin	5 925 €	Total des aides notifiées Presle	3 62
Nontant moyen des aides notifiées	988 €	Montant moyen des aides notifiées	1 20
otal dossiers Coise	6	Total dossiers Rotherens	1
otal des aides notifiées Coise	13 191 €	Total des aides notifiées Rotherens	188
Nontant moyen des aides notifiées	2 199 €	Montant moyen des aides notifiées	188
otal dossiers Cruet	5	Total dossiers Saint-Jean de la porte	4
otal des aides notifiées Cruet	3 492 €	Total des aides notifiées Saint-Jean de la porte	271
Montant moyen des aides notifiées	698 €	Montant moyen des aides notifiées	679
otal dossiers Détrier	1	Total dossiers Saint-Pierre d'Albigny	12
otal des aides notifiées Détrier	400 €	Total des aides notifiées Saint-Pierre d'Albigny	9 14
Nontant moyen des aides notifiées	400 €	Montant moven des aides notifiées	762
otal dossiers Fréterive	2	Total dossiers Sainte-Hélène du lac	4
otal des aides notifiées Fréterive	1 331 €	Total des aides notifiées Sainte-hélène du lac	4 02
Montant moyen des aides notifiées	666€	Montant moyen des aides notifiées	100
otal dossiers Hauteville	0	Total dossiers Saint-Pierre de Soucy	4
otal des aides notifiées Hauteville	0€	Total des aides notifiées Saint-Pierre de Soucy	4 01
Nontant moyen des aides notifiées	0€	Montant moyen des aides notifiées	100
otal dossiers La Chapelle Blanche	4	Total dossiers Valgelon-La-Rochette	11
otal des aides notifiées La Chapelle Blanche	3 200 €	Total des aides notifiées Valgelon-La-Rochette	10 11
Montant moyen des aides notifiées	800 €	Montant moyen des aides notifiées	919
otal dossiers La Chavanne	2	Total dossiers Villard d'héry	0
otal des aides notifiées La Chavanne	800 €	Total des aides notifiées Villard d'héry	0 €
Nontant moyen des aides notifiées	400 €	Montant moyen des aides notifiées	0 4
otal dossiers La Croix de la Rochette	0	Total dossiers Villard Léger	2
otal des aides notifiées La Croix de la Rochette	0€	Total des aides notifiées Villard Léger	2 40
Iontant moyen des aides notifiées	0€	Montant moyen des aides notifiées	1 20
otal dossiers La Table	3	Total dossiers Villard-Sallet	2
otal des aides notifiées La Table	3 880 €	Total dossiers villard-Sallet Total des aides notifiées Villlard-Sallet	3 52
Nontant moyen des aides notifiées	1 293 €	Montant moyen des aides notifiées	176
otal dossiers La Trinité	2 293 €	Total dossiers Villaroux	0
otal dossiers La Trinite otal des aides notifiées La Trinité	0.00	Total des aides notifiées Villaroux	
otal des aldes notifiées La l'Inlité Nontant moyen des aides notifiées	3 290 €	Montant moyen des aides notifiées	0 1
otal dossiers Laissaud	1 645 €		13
	0	NOMBRE TOTAL des aides notifiées	13
otal dossiers Laissaud otal des aides notifiées Laissaud	0€	MONTANT TOTAL des aides notifiées	129 0



# Annexe 2 : Information à la commune concernant la demande de subvention : Copie de la notification de l'aide (par mail)



#### Pôle développement local et transition énergétique Service habitat et rénovation énergétique

place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél.04 79 84 36 27 - tax 04 79 84 36 28

M. et Mme DUPONT 5 av de la Rénovation 73000 BEAU PROJET

Réf. : AVB/BL/2022-XX Dossier : 2022-XX

Agent en charge de votre dossier : Charlotte PICKAERT Contact : renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr

Tél: 06 35 07 67 57

Montmélian, le mercredi 20 juillet 2022

Objet: notification attribution subvention rénovation

Copie : Mairie de XXXXXX

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- de Cœur de Savoie, la communauté de communes a mis en place des aides pour vous aider à rénover votre habitat.

Vous avez sollicité une subvention auprès de la Communauté de communes Cœur de Savoie pour la réalisation de travaux « ex : isolation des combles » dans votre résidence localisée à XXXXXXXXXX.

La Commission d'attribution des aides du XX/XX/XXXX chargée d'examiner votre dossier a jugé celui-ci recevable et a admis le principe d'une subvention prévisionnelle de XXX €.

L'attribution de cette aide par Cœur de Savoie vous permet aussi de bénéficier d'une subvention de la commune de XXXXXX, d'un montant prévisionnel de XXXXX €.

Les montants définitifs seront arrêtés à la fin des travaux et après réception des documents justificatifs (facture acquittée, ...) que vous nous transmettrez, ce qui nous permettra de déclencher les versements des subventions.

En vous félicitant pour cette installation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Rémy Saint-Germain Vice-Président



Annexe 3 : Information concernant la réalisation effective des travaux, le paiement de la subvention par la CCCS et la demande de règlement de la subvention communale :



Numéro de dossier: 2022-XX

Pôle développement local - transition énergétique Service habitat

place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélion Cedex - tél, 04 79 84 35 27 - fax 04 79 84 36 28

#### **GUICHET CŒUR DE SAVOIE OPAH 2022-2027**

#### Demande de règlement de subvention

A l'attention de la Commune de XXXX

Nous vous informons que le demandeur identifié ci-dessous a réalisé et payé les travaux prévus lors de sa demande de subvention.

•	NOM(S):	
•	PRENOM(S):	
•	Adresse:	
•	Code postal :	Commune:
Ad	resse des travaux (si différente) :	

En conséquence et après vérification des justificatifs de dépenses, la Communauté de Communes procède au mandatement de la subvention suivante : XXX €.

Tenant compte de la délibération prise par votre commune, le montant de la subvention communale s'élève à : XXX €

Vous trouverez joint les coordonnées bancaires du demandeur afin d'effectuer le règlement de la subvention communale qui lui est attribuée.



# Annexe 4 : Proposition de délibération communale permettant l'adhésion au guichet Cœur de Savoie

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé.

Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention.

La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires », joint en annexe.

Les possibilités d'adhésion au Guichet Cœur de Savoie sont déclinées selon 3 types (« bouquets ») de participation, au choix et cumulables entre elles :

- 1 Aide aux travaux dans le cadre du dispositif ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie) : le choix du taux de participation de la commune est de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale pour l'ensemble des aides correspondantes.
- 2 Aide aux travaux de rénovation énergétique hors dossiers ANAH : le choix du taux de participation de la commune est également de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale.
- 3 Autres aides complémentaires : prime à la création d'espaces extérieurs (balcons, terrasses, stationnement...), prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus, fonds d'aide aux travaux liés à la maitrise de l'énergie, prime à la fusion de logements, prime pour le ravalement de façade : Il est proposé de participer à chacune de ces aides isolément :
  - pour un montant de 5, 10 ou 15€/m² pour les aides aux façades (4 communes centre)
  - pour un montant égal à 50% de l'aide intercommunale pour les autres aides.

#### Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- DECIDER d'adhérer au « Guichet Cœur de Savoie » mis en place par la Communauté de Communes tel que présenté en séance et apporter son soutien financier aux projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH 2022- 2027;
- > DECIDER que l'intervention communale débutera à compter de ...... (date) et portera sur les thématiques suivantes et selon les taux de participation suivants : (supprimer les lignes pour lesquelles la commune ne souhaite pas intervenir)



Aide	Taux de participation
	(% de l'aide intercommunale)
Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat	□ 25% □ 50%
dégradé, autonomie)	
Projets rénovation énergétique hors Anah	□ 25% □ 50%
Prime à la création de stationnement, d'espace extérieur ou de projet d'intérêt public	□ 50 %
Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus	□ 50 %
(propriétaires occupants et bailleurs)	
Fonds d'aide aux travaux liés à la maitrise de l'énergie	□ 50 %
(programme de lutte contre la précarité énergétique)	
Prime à la fusion de logements	□ 50 %
	Selon le plan du périmètre
	concerné joint
Prime pour le ravalement des façades	
	□ 10€/m²
	<i>□</i> 15€/m²
	Selon le plan du périmètre
	concerné joint

- > S'engager à inscrire les crédits nécessaires à l'opération aux budgets 2023 et suivants
- Au besoin : ABBROGER la délibération n° du ..... portant adhésion au Guichet Unique Départemental ;
- > VALIDER les modalités de participation des communes volontaires annexées à la présente délibération qui définissent notamment :
- l'articulation des échanges d'information entre le Guichet Cœur de Savoie et la Commune,
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- le respect du principe commun d'information du public ;
  - > AUTORISER Monsieur, Madame le Maire à signer tout document concernant ce projet.